

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DU FRET



34, rue du Commandant Mouchotte  
75699 PARIS CEDEX 14

Tél. 01 53 25 60 00

Monsieur le Secrétaire Général  
de la Fédération Nationale des Travailleurs  
Cadres et Techniciens des Chemins de fer français  
(CGT)  
Case n° 546  
263 rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 10 juin 2008

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 28 mai 2008 dans lequel vous faites part de vos propositions, en réponse à celles faites par l'entreprise pour assurer le développement de fret SNCF lors de la table ronde tenue par le Président le 23 mai dernier.

Depuis mars 2007, date à laquelle le programme d'actions du Fret a été présenté au Conseil d'Administration, nous avons engagé des transformations industrielles profondes pour redresser et développer l'activité Fret, en France et en Europe. Ce projet, baptisé « Haut Débit Ferroviaire » favorisera la massification des volumes et accroîtra notre réactivité à délivrer le service attendu par nos clients.

Le contexte actuel est exceptionnellement favorable au développement du Fret ferroviaire. Après le Grenelle de l'environnement et les mesures prises pour rééquilibrer les modes de transport, l'augmentation durable des prix du pétrole, l'engorgement croissant des infrastructures routières, le renforcement des contraintes réglementaires sur le transport longue distance viennent renforcer les attentes des chargeurs pour des offres satisfaisant aux exigences du développement durable.

C'est pour y répondre que la SNCF a décidé il y a quelques semaines la constitution avec GEODIS, de la branche Transports et Logistique pour offrir aux clients un ensemble de solutions multimodales et internationales de premier plan.

Au sein de l'EPIC, le programme d'actions que nous avons engagé concerne tous les aspects de notre activité. Chacun y contribue d'une manière ou d'une autre : les équipes commerciales, les concepteurs du plan de transport, les conducteurs et les exploitants sans oublier les fonctions transverses auxquelles nous demandons aussi d'importants efforts. Nous croyons fermement qu'en progressant sur tous les aspects, en travaillant mieux ensemble, en nous regroupant pour être plus réactifs et en réduisant le nombre de niveaux hiérarchiques, nous réussirons notre pari : redresser durablement l'activité Fret de la SNCF pour mieux la développer.

Depuis le 31 mars 2006, date de l'ouverture du réseau à la concurrence, nous constatons une forte croissance de la capacité d'emport de nos concurrents ainsi qu'une hausse rapide du tonnage transporté. Nos concurrents ont déjà conquis 9% du marché du fret ferroviaire sur le territoire français, en à peine deux ans.

Après un démarrage des années 2000 caractérisé par une forte diminution des trafics, l'année 2008 doit marquer, pour Fret SNCF, le point de retournement de tendance avec des objectifs de progression très ambitieux.

Toutefois, le redressement du fret et le rebond des trafics impliquent la nécessaire modernisation des conditions d'emplois applicables à Fret SNCF, et la recherche de nouveaux équilibres en matière d'organisation du travail et d'exercice des métiers.

C'est dans cet esprit que le Président a ouvert un cycle de négociations lors de la première table ronde qu'il a présidée le 6 mars 2008. Les principes de recherche d'un nouvel équilibre exposés dans deux documents transmis le 4 janvier aux organisations syndicales, puis à l'ensemble du personnel concerné, et les enjeux industriels et économiques consignés dans les documents préparatoires à la table ronde du 6 mars ont constitué les supports des discussions.

\*\*\*

Vous avez bien voulu nous adresser, dans votre courrier, un ensemble de réflexions et de propositions portant sur l'organisation de la production, la réglementation actuelle du travail, l'emploi et l'exercice des métiers, ainsi que l'unicité des filières.

Ces différentes propositions, dont nous vous remercions, appellent de notre part les commentaires suivants.

1. Concernant l'organisation de la production :

- Vous considérez que le besoin de souplesse accrue se limite aux trafics non planifiables soit 20% des trafics. C'est sans compter avec les aléas qui peuvent toucher tous les trafics et avec la nécessité de proposer des parcours plus productifs. Nous sommes ouverts à en discuter.
- Vous suggérez le maintien d'UP multi activités, là où cela s'avère possible « pour gagner en régularité et en souplesse ». C'est dans cet esprit que nous proposons que les équipes du Fret apportent aux autres activités le support nécessaire là où elles sont le plus à même d'intervenir ; à l'inverse, le fret est prêt à demander des prestations aux autres activités dans les lieux où sa présence en propre n'est plus strictement requise.
- La mise en place de réserves à disposition là où cela s'avèrerait viable, comme vous le proposez, peut également être étudiée pour dégager plus d'efficacité.

2. Concernant la réglementation du travail :

- Nous prenons acte du souhait exprimé par votre fédération d'examiner « les possibilités non exploitées ou sclérosées par la rigidité de la production » de cette réglementation, tout en relevant que ces souplesses existantes sont très difficiles à faire jouer et que cela ne saurait suffire pour gagner en efficacité les 15 à 20% qui manquent.

3. Concernant l'emploi et l'exercice des métiers :

- L'enrichissement des métiers est une voie à explorer dans différentes directions qui peuvent rejoindre vos réflexions :
  - Evolution professionnelle des CRML leur permettant d'acquérir des compétences de responsable de desserte,
  - Evolution du statut d'agent de manœuvre vers celui d'agent de desserte, en intégrant les métiers de la manœuvre, de la reconnaissance à l'aptitude au transport, de la saisie et des opérations de sécurité,
  - Elargissement de l'aptitude professionnelle des CRLO, et définition concertée des conditions d'accès au grade TA de la filière traction.
  - Proposition, pour les sédentaires, de la mise en place d'une nouvelle filière visant à reconnaître l'acquisition de la poly compétence par l'attribution de la qualification C et à valoriser plus facilement les acquis de leur expérience professionnelle, en ouvrant la possibilité d'accéder à des emplois de la qualification D.

4. Sur l'unicité des filières :

- Choix d'un métier unique de la conduite : cela signifie que la formation initiale continuera d'apporter un socle de compétences et un socle de sécurité communs. La garantie d'existence d'un métier unique se traduira aussi par l'élaboration des règles et des documents techniques comme sur le suivi des événements sécurité. Par ailleurs, la gestion des carrières de la filière Traction sera pilotée par la Traction. La possibilité d'évoluer entre plusieurs Activités sera donc garantie pour les conducteurs comme pour leur encadrement [garantie de la continuité des protocoles existant, contrat tripartite agent de conduit – fret – traction pour le parcours professionnel].
- Formation initiale générique permettant de répondre à l'arrêté aptitude et définition de règles communes concernant les formations continues.

\*\*\*

Ces différentes propositions nous paraissent pouvoir entrer dans le champ de la poursuite de la concertation intersyndicale.

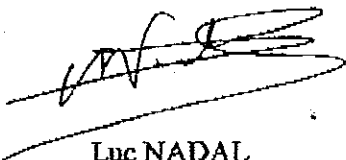
Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, si elles constituent pour certaines des garanties utiles dans la mise en œuvre des nouvelles organisations, elles ne sont pas de nature à répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par l'activité Fret en matière d'organisation du travail, comme par exemple la prise en compte d'étapes longues de conduite, l'optimisation du temps de conduite des personnels roulants à durée hebdomadaire ou annuelle du travail constante, la réactivité de nos organisations face aux aléas du marché.

Certaines d'entre elles se traduiraient même par la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour l'activité.

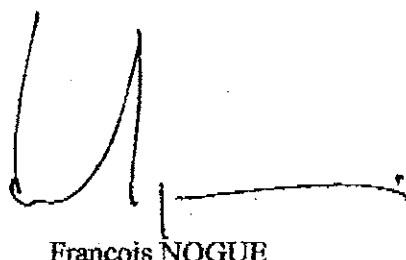
Nous avons reçu des propositions émanant d'autres organisations syndicales et c'est naturellement dans le cadre d'une discussion ouverte à toutes les organisations syndicales que nous pourrions utilement avancer pour construire l'avenir de fret SNCF.

La prise en compte de ces propositions pourrait se faire dans le cadre de la poursuite d'une concertation globale, réunissant l'ensemble des organisations syndicales, et intégrant les apports respectifs de chacune d'elles, ainsi que les propositions faites par l'entreprise lors de la table ronde du 23 mai dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc NADAL



François NOGUE